

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2013

L'an deux mille treize, le 7 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BARRÉ, COBO, FERRER, LECOMTE

Messieurs : BLEUZEN, HAUTEKIET, MATTLÉ, ANDRIEU, CROCHET, DUVAL, MOREAU, ODINET, VERROLLES

Absents excusés :

Madame CHOUBRAC ayant donnée pouvoir à Madame COBO

Mesdames ALEXANDRE, PICAULT, ROUZIER

Absent : Monsieur Christophe CORBET

Monsieur Alain MOREAU a été élu secrétaire de séance

Lecture du dernier P.V.: Le procès verbal de la réunion du 8 Avril 2013 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

1/ JEUNESSE - ALSH ETE 2013 : Tarifs et Recrutements

Monsieur le maire présente les résultats financiers 2012 des accueils de loisirs qui ont fonctionné aux petites vacances et l'été. Le bilan global présente un déficit de l'ordre de 2 500 €, ceci sans tenir compte des coûts d'utilisation des locaux et des frais administratifs annexes. Aussi, la commission jeunesse propose une augmentation des tarifs, de l'ordre de 2%, d'autant que les coûts des repas, des transports augmentent aussi.

A l'unanimité, le Conseil Municipal en est d'accord et adopte les tarifs suivants :

Pour les enfants habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville ou à Roncherolles S/ le Vivier

Tarif normal/ jour	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	Enfant suivant
Inscription pour une semaine complète	12.75 €	11.75 €	10.75 €
Inscription pour une semaine moins un jour	13.75 €	12.75 €	11.75 €

Veillée : 7 €

Pour les enfants habitant hors des périmètres cités précédemment :

Droit d'inscription : 6 € /enfant

Tarif normal/ jour	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	Enfant suivant
Inscription pour une semaine complète	17.75 €	16.75 €	15.75 €
Inscription pour une semaine moins un jour	18.75 €	17.75 €	16.75 €

Veillée : 7 €

Les familles peuvent éventuellement bénéficier de tarifs réduits, en fonction de leur quotient familial.

Droit d'inscription : 6 € /enfant

Le Conseil municipal autorise également M. le Maire à recruter les animateurs nécessaires, en fonction des normes d'encadrement. Le barème de rémunération voté est identique à celui de l'an dernier, excepté une augmentation pour les veillées.

2/FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission finances, au regard des demandes reçues, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

2013	
A.I.P.A.	800
Coop. Maternelle	900
Coop. Mat. - Classe de Découverte	1100
Coop. Élémentaire	1 500
Coop Élémentaire- Classe Découverte	1 440
Coop Élémentaire. Reversement subv. CG76 classe de neige	400
INTERLUDE	2481
A.C. (UNC)	300
A.D.A.S.O.C	1 300
Allo Nounou ici Bébé	250
Club de la Bonne Entente	900
Comité des Fêtes (participation pour la Semaine des Arts)	1 500
Elan Gymnique	550
Football Club des Villages	1 200
Hockey Club de Préaux	1000
Passion Sport Nature	450
Pétanque préautaise	300
Solidarité voisins Préaux	100
TENNIS Club de Préaux	750
Volants préautais	100
A.D.M.R. Fougères	500
A.R.E.H.N.(Agence Régionale Environnement)	80
Mission locale de l'Agglomération rouennaise	2 000
Plein d'activités	300

3/REFORME TERRITORIALE : Nouvelles modalités de représentativité des communes

Monsieur Le Maire revient sur les modalités de la réforme territoriale modifiant notamment le nombre et la répartition des délégués communautaires. Ce point avait déjà été évoqué lors de la réunion de conseil municipal du 8 Avril 2013. La délibération afin d'être conforme doit reprendre le tableau récapitulatif faisant ressortir par commune, la population ainsi que le nombre de délégués.

Le Conseil Municipal adopte la nouvelle délibération, avec le tableau complet.

4/QUESTIONS DIVERSES

❖ Congés exceptionnels

Dans la liste des autorisations d'absence exceptionnelles, dont peuvent bénéficier les agents, le cas de décès d'un grand parent ne figure pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'octroyer dans ce cas une journée d'absence (le jour des obsèques).

❖ Réponse du Département concernant la non attribution de subventions

Monsieur Le Maire lit la réponse du Président du Département au courrier qu'il lui avait adressé, à la suite de la non attribution de subventions pour les dossiers (mairie- ateliers municipaux- église).

❖ Compromis de vente ZAC du « Petit Verger » Lot B

Monsieur le Maire présente les détails du compromis de vente du dernier terrain de la Zone d'Activités, qui a été signé le 5 avril dernier, la vente définitive étant programmée au plus tard le 27 novembre 2013.

❖ Rapport du commissaire enquêteur concernant les ouvrages de lutte contre les inondations

Le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable.

❖ Plan de protection de l'atmosphère

Un projet de plan de protection de l'atmosphère a été établi pour la Haute Normandie. Ce plan vise à respecter les normes de qualité de l'air à l'horizon 2015. Ce projet est soumis pour avis aux organes délibérants. La commune devra donc formuler un avis après étude de ce dernier.

❖ Actualisation des données des milieux naturels (dans le cadre de la liaison A13/A28)

Des prospections nocturnes vont avoir lieu sur le territoire communal dans les prochaines semaines.

❖ Rythmes scolaires

La Commune a demandé le report de la mise en place de la réforme à septembre 2014. Plusieurs réunions de concertation se sont déjà déroulées avec les personnes concernées (enseignants, parents, représentants des associations, personnels). Un groupe de réflexion va poursuivre le travail.

❖ Courrier reçu

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier d'une administrée, relatif à la question du mariage pour tous, demandant au maire de se positionner publiquement sur le sujet. Monsieur le Maire propose d'y répondre en rappelant que le Conseil Municipal s'est présenté sans étiquette politique aux suffrages des électeurs et qu'il entend rester sur cette ligne.

Après lecture d'informations diverses, il est fait un compte rendu sommaire des réunions qui se sont tenues depuis la dernière réunion de Conseil.

La séance est levée à 22h20